



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4543

Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Juninho, 10 rue Coignet à Lyon 3ème (opération n° 03045002) et aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique sur le terrain n°2 de la Plaine de Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème (opération n° 07032004) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020", programme 20004 et de l'AP 2015-1 "Aménagements des équipements sportifs 2015-2020", programme 00004

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4543 - RENOVATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE JUNINHO, 10 RUE COIGNET A LYON 3EME (OPERATION N° 03045002) ET AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE RUGBY ET FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE SUR LE TERRAIN N°2 DE LA PLAINE DE JEUX DE GERLAND, 405 AVENUE JEAN JAURES A LYON 7EME (OPERATION N° 07032004) - LANCEMENT DES OPERATIONS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020", PROGRAMME 20004 ET DE L'AP 2015-1 "AMENAGEMENTS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020", PROGRAMME 00004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont le projet « Rénovation et création de terrains multisports extérieurs ».

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », AP 2015-1, programme 20004 et celle « Aménagements des équipements sportifs 2015-2020 », AP 2015-1, programme 00004.

Dans le cadre de ce programme, je vous propose la réalisation de deux opérations.

Le premier projet concerne le **stade Juninho**, 10 rue Coignet à Lyon 3^{ème}. Le stade Juninho comporte un terrain de football en gazon synthétique de tracé 78mx52m, une piste droite, deux terrains de basketball et un petit bâtiment de vestiaires.

L'usure du revêtement est désormais sensible. La surface nécessite une réfection pour assurer la sécurité des utilisateurs et permettre le bon déroulement des activités sportives, notamment satisfaire aux conditions de pratique des nombreuses équipes de l'association sportive Montchat.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du gazon synthétique et de la sous couche existants,
- l'aménagement d'un nouveau gazon synthétique avec remplissage en matériau naturel,
- le traçage d'un terrain de football à 11 aux dimensions de 78mx52m et le traçage de deux terrains de football à 8 transversaux,
- la rénovation des équipements sportifs (buts) et un complément de pare-ballons.

Ce type de revêtement pourrait générer des sujétions de maintenance spécifiques. Aussi, la consultation comprendra la première année d'entretien conforme pour assurer

de la garantie du produit. Le coût de cette première année de maintenance est inclus dans l'opération.

Le second projet concerne le **terrain n° 2 de la Plaine de Jeux de Gerland**, 405 avenue Jean Jaurès. En complément de l'aménagement du terrain n° 3 de la Plaine de Jeux de Gerland réalisé en 2017, l'aménagement d'un terrain de rugby sur le terrain n° 2 permettrait la pratique du rugby et du football aussi bien pour l'entraînement de nombreuses équipes que pour les matchs des équipes de jeunes.

Le terrain n° 2 de la Plaine de Jeux de Gerland comprend actuellement un terrain de football en sol stabilisé.

Le projet comprend :

- le décapage et de la plateforme du terrain n° 2,
- l'aménagement d'une plateforme, d'un réseau de drainage et d'un gazon synthétique homologable pour la pratique du rugby et du football à 8,
- la clôture du terrain.

Les marchés de travaux, de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, de contrôleur technique, et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du code des marchés publics.

La Maitrise d'œuvre est confiée à la direction des sports.

Le montant global de ces deux opérations :

- l'opération n° 03045002 « Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Juninho » est estimée à 350 000 € TTC et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », AP 2015-1, programme 20004 ;
- l'opération n° 07032004 « PJG Terrain n° 2 – Aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique » est estimée à 750 000 € TTC et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements des équipements sportifs 2015-2020 », AP 2015-1, programme 00004.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **des 3^e et 7^e arrondissements** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

1- Le lancement des opérations suivantes est approuvé :

- opération n° 03045002 « Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Juninho » ;
- opération n° 07032004 « PJG Terrain n°2 – Aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique ».

Elles seront respectivement financées par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », programme 20004 et d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagements des équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon :

- sur le programme 20004, AP 2015-1, opération n° 03045002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23, fonction 412, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

- 2018 : 2 306, 40 €,
- 2019 : 337 693,60 €,
- 2020 : 10 000 €.

- sur le programme 00004, AP 2015-1, opération n° 07032004 et seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23, fonction 412, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

- 2019 : 735 000 €,
- 2020 : 15 000 €.

3- Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur le chapitre 011, nature 61521, fonction 412.

4- M. le Maire est autorisé à lancer la procédure de consultation des entreprises et à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux d'investissement.

- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités locales, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence nationale du sport et les Fédérations Françaises de Rugby et de Football. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT